

REGLEMENT DE LA NOCTURE DE CHELLES DU SAMEDI 13 OCTOBRE 2018

Course à pied nature organisée dans le plus pur esprit sportif des trails :

- aucun accompagnateur motorisé ou non,
- ravitaillement sauvage interdit,
- respect du parcours balisé,
- respect de l'environnement traversé.

➤ **17h00 : OUVERTURE DU SECRETARIAT**

Remise des dossards pour les concurrents de la course de 12 km.
Inscription sur place, place du village, rue de Pierrefonds à Chelles.
Clôture des inscriptions ½ heure avant chaque départ.

INSCRIPTIONS : l'inscription est individuelle et se fait en ligne auprès de l'opérateur www.adeorun.com avant le 11 octobre 2018.

Les clubs peuvent s'inscrire par voie postale à l'aide d'une fiche spécifique à solliciter, accompagnée du règlement financier correspondant à l'ordre de la VGA Attichy, adressée à ;
VGA Attichy – La Nocturne de Chelles – Stade municipal – Voie industrielle – 60350 Attichy.

RENSEIGNEMENTS : vgaattichy@orange.fr - www.vgaattichy.fr – 03.44.86.23.73

- Coût de l'inscription pour la randonnée pédestre et marche nordique : 5 € auprès de www.adéorun.com. Possibilité d'inscription sur place surcoût de 2 €.
- Coût de l'inscription pour la course « LA NOCTURNE DE CHELLES » 12 € auprès de www.adéorun.com. Possibilité d'inscription sur place surcoût de 3 €.
- Aucune inscription par téléphone.

➤ **18h15 : RANDONNEE PEDESTRE - 8KM**

➤ **18h45 : MARCHE NORDIQUE - 10KM**

Le circuit de la randonnée et de la marche nordique emprunte en partie le parcours de la course à pieds.
Départ et arrivée, place du village de Chelles.
Mise en place sur l'aire de départ à 18h10 pour la randonnée, et 18h40 pour la marche nordique.

La randonnée pédestre et la marche nordique, sans classement ni chronométrage, sont ouvertes à tous.

Condition physique : chaque participant prenant le départ doit s'assurer de sa bonne condition physique afin de boucler le circuit en toute quiétude et avec plaisir.

Matériel conseillé : une lampe frontale ou une lampe torche.

➤ **20h00 : COURSE NOCTURE A LA LAMPE FRONTALE – 12KM**

19h55 dernières consignes de sécurité avant le départ.

Course nature à allure libre sans butée horaire, ouverte aux cadets, juniors, espoirs, seniors, masters hommes et femmes, licenciés ou non, en semi autosuffisance sur un parcours bucolique tracé autour du village de Chelles.

Équipement obligatoire : lampe frontale.

Départ (aux feux de Bengale) et arrivée place du village de Chelles.

Dénivelé positif : 300m.

IMPORTANT

La course de 12 km est ouverte aux coureurs licencié ou non. Chaque concurrents devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence en cours de validité, UFOLEP, FSCF, FSGT, (avec mention athlétisme, course à pied ou sport en compétition), FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme, la course à pied ou sport en compétition, ou de l'athlétisme pour la marche nordique, datant de moins d'un an.

ATTENTION : la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

RAVITAILLEMENT POUR LA COURSE NATURE: 1 ravitaillement est proposé à mi parcours, 1 buffet campagnard à proximité de l'arrivée et 1 à l'arrivée.

Pour la course « LA NOCTURE DE CHELLES » une ceinture porte-bidon ou une poche à eau est conseillée.

Tout ravitaillement sauvage est interdit sous peine de disqualification du coureur (éthique du trail).

RECOMPENSES : un cadeau offert à chaque participant de la course « LA NOCTURE DE CHELLES » remis à l'arrivée.

Récompenses au trois premiers de chaque catégorie : cadet, junior, espoir, senior, master 1 - 2 - 3 et 4 hommes et femmes.

SIGNALISATION : le balisage directionnel du parcours sera réalisé à l'aide de la rubalise phosphorescente.

SIGNALEURS : des signaleurs de course seront postés aux endroits délicats du parcours afin d'éviter que les concurrents ne se perdent.

INFIRMERIE : premiers soins d'urgence et secours assurés par la Section d'Attichy des « SAUVETEURS DE L'OISE ».

PROCLAMATION DES RESULTATS : le classement et la cérémonie de remise des récompenses de la course « LA NOCTURE DE CHELLES » se fera à l'issue de la course sur la place de Chelles.

ASSURANCE : conformément à la loi les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la course « LA NOCTURE DE CHELLES ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ANNULATION : en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

UTILISATION D'IMAGE : « j'autorise expressément les organisateurs de la « NOCTURE DE CHELLES » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux marches ou à la course nocturne, sur tout support y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

ENGAGEMENT CONTRACTUEL : l'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

RENSEIGNEMENTS :

VGA ATTICHY : 03.44.86.23.73 – vgaattichy@orange.fr

Site internet : www.vgaattichy.fr